



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE GUA s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Simon FARLEY, Maire.

Date de la convocation : 21 septembre 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers municipaux votants (présents ou représentés) : 18

Présents : (18)

M. FARLEY Simon, Maire, Mme BRULEY Audrey, 1^{ère} adjointe, M. PICHON Cyrille, 2^{ème} adjoint, Mme ARDOIN Florence, 3^{ème} adjointe, M. CARTIER Stéphane, 4^{ème} adjoint, Mme VEDELAGO Chrystelle, 5^{ème} adjointe, M. GANDAIS Cédric, Mme GLÉNAT Anne, M. CARUSO Thierry, Mme DZAMOUZAKIS Michèle, Mme VIAL Catherine, Mme CARTIER Lola, M. LORENZO Jean-Marc, Mme VIRGONE Manon, M. BERRADA Ahmed, M. VARTORE Boris, M. GONNET Sébastien, Mme DORÉ Béatrice.

Procurations pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour : (0)

Absents : (1)

M. VIAL Patrice.

Secrétaire de séance : Mme ARDOIN Florence.

Rapporteur : Mme Florence ARDOIN.

DÉLIBÉRATION N° 069-2026 – VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DE L'EXERCICE 2026

Vu le Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux budgets communaux ;
Vu la commission Finances du 31 août 2026 ;
Vu l'état détaillé annexé ;

Il s'avère nécessaire d'ajuster le budget 2026 dans le cadre d'une décision modificative n° 1 (DM1) afin de procéder à des augmentations et à des diminutions de crédits au sein des sections de fonctionnement et d'investissement.

Outre la nécessité de rééquilibrer des comptes après le pointage du budget réalisé au mois d'août dernier et au regard des projections d'ici la fin de l'année (dépenses et recettes inférieures ou supérieures aux prévisions initiales), ces évolutions s'expliquent par :

✓ Pour la section de fonctionnement :

- L'intégration de recettes supplémentaires pour un montant total de 30 932,15 €, et principalement correspondant à des ajustements par rapport au budget primitif suite à la notification de montants de fonds et dotations perçus par la commune ;
- La prise en compte de dépenses supplémentaires pour un montant total de 30 932,15 €, et principalement :
 - des ajustements de comptes au regard des dépenses intervenues au cours des 8 premiers mois de l'année,
 - un changement de comptes et chapitres budgétaires concernant des dépenses relatives aux services communs de la Métropole suite à la demande du service de gestion comptable de Vif (du compte 6558 du chapitre 65 vers le compte 62876 du chapitre 011).

✓ Pour la section d'investissement :

- L'ajustement des recettes pour un montant de 14 194 € correspondant à une subvention complémentaire du Département pour la réhabilitation de la salle polyvalente l'Ardente ;
- La prise en compte de dépenses supplémentaires pour un montant total de 14 194 € correspondant à des ajustements de comptes au regard des dépenses intervenues au cours des 8 premiers mois de l'année et une révision du plan d'investissement 2026 en fonction des arbitrages réalisés en commission Travaux.

En synthèse, les modifications proposées dans le cadre de cette DM1 sont les suivantes :

Les dépenses et recettes du budget 2025 vont passer de :

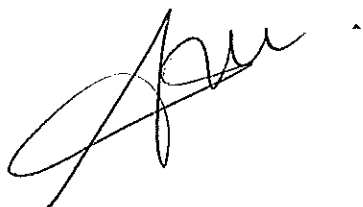
- 2 102 716 € à 2 133 648,15 € pour la section de fonctionnement, soit une hausse des crédits de 30 932,15 € ;
- 792 725,89 € à 806 919,89 € pour la section d'investissement soit une hausse des crédits de 14 194,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix pour :

- Adopte la décision modificative n° 1 du budget communal 2026 telle que présentée ci-dessus et selon le tableau détaillé joint en annexe ;
- Autorise M. le Maire à procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture
et de sa publication le :

Signature du secrétaire de séance



Certifié conforme
Le Gua, le 29 septembre 2026
Simon FARLEY
Maire de LE GUA

